

34.835

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

L'AVENIR

LE NUMÉRO

5

CENTIMES



DE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
3, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

De 8 h. du matin à 8 h. du soir
3, PLACE DE LA BOURSE
De 8 h. du soir à minuit
70, COURS DE LA LIBERTÉ, 70

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^s limitrophes. 6 f., 10 f., 20 f.
Pour les autres départ^s.... 6 f., 12 f., 24 f.
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 des mois

Le lecteur dont le journal d'hier porte le numéro

1,001

est prié de se faire connaître, soit en se présentant lui-même, place de la Bourse n° 3, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, soit en envoyant le journal justificatif sous pli recommandé.

Il lui sera remis une somme de cent francs, sur laquelle il prélèvera vingt-cinq francs, qui seront versés en son nom, et par nos soins, à une œuvre de bienfaisance ou à une société de propagande républicaine, qu'il désignera.

Le lecteur possesseur du journal portant le numéro 16,070 ne s'est pas encore présenté. Cependant ce numéro a été vendu.

Nous rappelons qu'au bout de huit jours, la somme de cent francs est acquise à l'administration qui la verse dans une caisse de secours ou de propagande.

CHOSSES D'ÉLECTIONS

Les élections municipales sont proches. On commence à s'inquiéter de nos futurs édiles. Les grands électeurs de quartier battent le rappel de leurs troupes. Triompheront-ils de l'apathie générale? arriveront-ils à entraîner au scrutin municipal cette masse d'abstentionnistes qui oppose, à tous les programmes, sa force d'inertie?

Chaque vote accompli, nous avons la tristesse de constater que les militants sont la minorité. On ne se dérange point pour aller mettre dans l'urne le nom d'un conseiller. Est-ce paresse? non, puisqu'aux élections législatives le nombre des votants est plus considérable. Cependant, la nomination d'un homme chargé de gérer les deniers de la cité est chose aussi importante que celle de l'homme appelé à codifier les réformes.

Plus que bien d'autres villes, Lyon prend souci de ses intérêts. Dans la vie publique, les débats du conseil municipal l'occupent presque autant que ceux des Chambres. Nulle part on ne donne à l'Hôtel-de-Ville une importance plus grande qu'ici.

Quelle cause éloigne donc, en si grand nombre, l'électeur du scrutin d'où doit sortir le nom de l'élu, de cet élu dont il suivra les travaux au conseil avec une si persévérante attention.

Le chemin de Damas politique — celui qui oblique à gauche — donne chez nous le spectacle d'un grand schisme. Comme dans tous les schismes, il n'y a pour les profanes, entre les deux églises, qu'une différence en apparence insaisissable. Si les programmes sont des actes de foi — il arrive même que ce sont des actes de contrition — il est assez malaisé souvent de saisir le point théologique qui différencie les deux dogmes.

Il faut savoir gré de ce résultat aux premiers schismatiques, qui donnèrent le signal de la réforme en refusant de prétiner sur place. Maintenant, piqués par l'émulation, bon gré malgré, les retardataires suivent; convictions qu'il ne convient d'accepter que sous bénéfice d'inventaire: ce sont des politiques subissant le fait accompli, faute de pouvoir faire autrement.

Et de là, un peu partout, ces petites chapelles d'admiration et de dénigration mutuelles où se prennent les mots d'ordre donnés presque toujours par des généraux dont le titre est usurpé.

Le citoyen indépendant, qui, ayant la foi républicaine, regarde, de haut, les luttes politiques de la cité, trouve dans ces complots de sacristie électorale le secret de l'apathie des foules.

Certes, les groupes sont choses nécessaires; il faut que les courageux stimulent les indifférents. Mais on en est arrivé à ne plus offrir à l'électeur qu'un candidat forcé. Nous faisons des élections de dernière heure. Les scrutins sont les résultats de mouvements stratégiques plus ou moins habiles et plus ou moins honnêtes. L'homme, dit cette farceuse de Bible, fut fait du limon de la terre; nos élus sont faits à l'image de l'homme. Comme ces gamins, qui se battent au sortir de l'école communale à coups de boules de neige, nous nous battons, à l'entrée du collège électoral, à coups de boules de fange. Nos mandataires sortent du scrutin, plus puants que des vidangeurs et plus sales que des égoutiers.

Pour qui ne sait point qu'en politique l'insulte est d'une innocuité parfaite, il y a vraiment de quoi être éccœuré.

Et la lutte ne s'établit que sur les noms.

Grave faute. Les élections deviennent des tournois personnels. Rien n'occupe moins que les principes. Ils servent, tout au plus, de vernis et de péroraison.

Il y a, dans chaque quartier, des personnalités remuantes, moins connues de la masse que des chapelles. Elles débutent par fabriquer des fausses-clefs pour les amis, elles aident à crocheter des consciences. Puis, elles s'imposent par le tutoiement. Ces hommes sont nés courtiers électoraux. Un jour, ils croient leur heure venue et le persuadent aux camarades. Le nom flambe sur les murs, au-dessous du programme. Mais le programme convient et le nom déplaît.

C'est ainsi que l'électeur reste chez lui.

Dans chaque milieu, la lutte est la même. Nous nous soucions peu de l'échec des candidatures officielles, mais nous voyons, avec peine, sombrer si souvent les autres.

Le candidat municipal doit être, avant tout, un citoyen compétent; il faut qu'il soit apte à défendre intelligemment le mandat qu'il reçoit, sous peine de compromettre le parti qui l'a élu.

La tâche de conseiller dans une grande ville, est plus lourde que celle de député. On n'étudiera jamais assez les forces de celui auquel on la confie.

Le grand malheur, c'est la camaraderie; elle fausse le jugement des plus sains. Nos nullités encombrantes — celles qui poussent ou celles qui retirent — sont des dangers permanents. On les présente aux électeurs avec la plus entière bonne-foi. Pourquoi? Parce que leur incapacité s'estompée dans une amitié trompeuse. On s'en est aperçu au début; peu à peu, on s'y est habitué. Comment expliquer sans cela le rôle considérable joué par des hommes dont la place est dans les rangs comme soldat obéissants peut-être, mais non comme chef, à la tête, pour commander.

On devrait, dès maintenant, commencer la confection des listes prochaines, ne point craindre de leur faire faire peau neuve, et penser surtout aux compétents, ne seraient-ils point les intimes de la maison. Le meilleur candidat n'est pas toujours celui avec lequel on trinque.

Il faut faire la part des choses et reconnaître que les plus dévoués aux intérêts de la démocratie la plus radicale, sont souvent ceux qui se dérobent et que la vie publique ne s'ouvre guère que pour ceux qui mêlent quelques grains d'ambition à leur amour pour la République; mais que du moins, pourtant, on tienne compte des ambitions les plus saines et qu'on ne justifie pas les abstentions en ne présentant aux suffrages des électeurs que des candidats d'arrière-boutique.

Octave LEBESGUE.

LE RÉGIME DES MINES

Nous avons parlé hier du dépôt d'un projet de loi de MM. Giard et Brousse, concernant le régime des mines. En voici le texte complet:

Article premier. — Toutes les lois antérieures concernant les concessions de l'exploitation des mines sont abrogées.

Art. 2. — Les richesses minières renfermées dans le sous-sol sont la propriété de la nation; l'exploitation en sera concédée par la voie de l'adjudication, par parcelles et pour un temps déterminé.

Art. 3. — Les concessionnaires devront pratiquer le système de la participation aux bénéfices pour tous les travailleurs qu'ils emploieront.

Art. 4. — Les concessions déjà accordées feront retour à la nation, moyennant paiement d'une indemnité calculée d'après les dépenses faites et les bénéfices retirés.

Art. 5. — L'Etat aura sur toutes les exploitations le droit de surveillance aux points de vue de la conservation de la richesse minérale, de la sécurité des ouvriers, de la protection de la surface et des intérêts de la consommation.

NOS INFORMATIONS

Dissensions ministérielles. — On affirme que M. Jules Ferry et quelques autres de ses collègues auraient vivement reproché au général Camponon, ministre de la guerre, de s'être rallié au projet de la commission parlementaire de l'armée, en ce qui concerne la suppression des dépenses accordées aux séminaristes pour le service militaire et la suppression du volontariat d'un an.

Le Divorce. — Il paraît que le projet de loi relatif au rétablissement du divorce ne viendra en discussion au Sénat que dans la seconde partie de la session.

Pour ce que le projet du Sénat vaut, c'est encore trop tôt. Autant la situation actuelle que celle qu'il créera.

Le Pape déménage. — Le *Moniteur de Rome* publie la circulaire de la propagande adressée aux évêques et chefs des missions catholiques.

La conversion des immeubles de la propagande l'oblige à établir à l'étranger des sièges administratifs pour recevoir les futurs legs et donations des fidèles.

Rome n'est plus dans Rome.

M. Benoît retrouvé. — M. Benoît, député de Bauge, dont plusieurs journaux ont annoncé la disparition, est en ce moment en villégiature à Monaco.

On ne l'appellera plus à la Chambre que M. Benoitton.

Révision de la Constitution. — MM. Barrot et Achard ont convoqué pour mercredi les signataires (au nombre de quarante environ) de la Constitution.

C'est dans cette réunion qu'il sera décidé s'il y a lieu d'effectuer immédiatement le dépôt de cette proposition ou de l'ajourner à nouveau.

Annonces légales. — Le décret de 1870 ayant aboli celui de 1832, et aucune loi n'étant intervenue depuis on se trouve aujourd'hui sous le régime de la liberté absolue pour le choix des journaux quant à l'insertion des annonces légales.

M. Cunéo d'Ornano soutient, par suite, que l'arrêté du préfet de la Seine, désignant spécialement certains journaux pour recevoir les annonces judiciaires et légales n'est pas valable.

Il posera, à cet effet, une question au ministre de la justice, lundi.

Enquête agricole. — Le questionnaire arrêté par le groupe agricole, et qui servira à l'enquête sur la situation des ouvriers de l'agriculture, porte sur les points suivants:

La main-d'œuvre, les produits, les procédés et modes de culture, les assurances, les ventes et locations, l'outillage, les engrais, les transports, le crédit et les fonds de roulement, l'enseignement agricole.

BANQUE ET BANQUISTES

On va organiser une banque en Tunisie. On disait, au début de cette campagne, que les dessous étaient une suite de tripotages véreux. Et l'on annonce aujourd'hui qu'on vient de terminer au ministère des finances le projet de la création d'une banque en Tunisie. Les statuts de cette banque d'Etat sont déjà complètement rédigés. On a, du reste, à peu près copié textuellement les statuts de la Banque de France, tels qu'ils sont aujourd'hui, avec les modifications y apportées par la loi de 1854.

On nomme déjà, comme futur gouverneur de cette banque, un homme politique, financier de haut vol.

Il est tout naturel d'organiser le service financier d'un pays neuf. Mais, après les accusations si hautement portées contre les auteurs de cette expédition inutile, on ne peut annoncer cette nouvelle sans la faire suivre de certains commentaires.

A la commission des quarante-quatre, M. Spuller a fait prévaloir l'idée d'entendre les représentants de la Compagnie d'Anzin.

Le noble duc d'Audiffret Pasquier, « ce cheval de retour », président du conseil d'administration de la Compagnie, déclinera l'invitation de la commission.

Il est vexé de ce que l'on a consulté un ouvrier avant lui. Il a les talons bien rouges, M. le duc, pour patauger dans la boue noire des mines.

A propos des patrouilles

Le *Progrès militaire* s'occupe de l'affaire des patrouilles, ce journal, rédigé par des plumes taillées à coup de sabre; jette, lui aussi, des cris de paon: « Décidément, s'écrie-t-il, la discipline est absolument relâchée dans la garnison de Lyon. » Et, plus loin, « L'état-major de la place de Lyon serait-il tombé en queue nouille? »

Le *Progrès militaire* est un organe spécial, il se targue de parler au nom de l'armée. Ce langage n'a cependant rien de bien français. La discipline n'est pas compromise parce qu'un homme et un caporal ont fait monter quelques ribaudes en croupe, et les commandants de la place de Lyon n'ont pas de quenouilles, parce que passant près d'un couvent de vierges folles, un chef de patrouille y a fait arrêter ses chevaux.

La discipline, si elle a à être compromise, l'est par cet article d'un journal militaire grossissant à dessein des faits sans importance.

Nous rappelons, nous, pékins, tenus en souvenir mépris par les culottes de peau, les brisquards du *Progrès militaire*, au patriotisme et à l'honneur.

COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission des Quarante-Quatre a entendu la Chambre syndicale des élèves en pharmacie. Ils se plaignent que de nombreux produits falsifiés soient mis dans le commerce. Ils sont presque tous d'importation allemande.

A LA CHAMBRE

La commission municipale et le ministre sont d'accord pour main enir les dispositions supprimées par le Sénat, sauf pourtant celle concernant l'indemnité à allouer pour le logement des curés dans les communes où il n'y a pas de presbytères.

La séance ne présente aucune importance. On continue la discussion de la loi municipale. Les articles 46 à 84 sont votés sans discussion.

M. Fallières, ministre de l'instruction publique a signé au cours de la séance, une demande de crédit pour l'école des Beaux-Arts.

L'amendement Goblet laissant la police municipale au maire est repoussé par 252 voix contre 244.

L'amendement Roche combattant l'article rétabli par le Sénat, celui ayant trait aux logements des prêtres est repoussé par 300 voix contre 193.

AU SÉNAT

Le ministre Campenon a déposé sur le bureau du Sénat le compte-rendu des opérations sur le recrutement de 1883.

On commence la discussion de la proposition Béranger sur les moyens préventifs propres à combattre la récidive.

Sur la proposition du ministre de la marine, on vote à l'unanimité que des récompenses seront accordées aux soldats qui se battent au Tonkin.

L'opinion de M. le Maire

« Les électeurs n'ont rien à voir là dedans » telle est la phrase monumentale que prononçait M. Gaillon, maire de Lyon, en réponse à un membre du Conseil municipal lui disant que le vote par appel nominal avait surtout pour but de faire connaître aux électeurs la façon dont les élus remplissent leur mandat. Cette phrase en dit plus long que bien des articles de journaux sur la conduite de l'administration municipale lyonnaise et de sa majorité timorée. Quel mépris pour le suffrage universel ! quelle singulière idée se font ces gens-là du fonctionnement d'une démocratie !

Comme on reconnaît bien là celui qui demandait au Sénat d'introduire un article dans la loi municipale autorisant le Maire de Lyon à nommer ses adjoints !

« Les électeurs n'ont rien à voir là dedans » Il faudrait cependant bien s'entendre, et nous dire quel est le rôle des électeurs

Si nous sommes bien renseignés, M. Gaillon, comme tous les membres de la majorité élus par le Comité central, ont accepté et signé un mandat qu'ils ont promis de faire triompher. Or, comment les électeurs sauront-ils ceux qui ont été fidèles à leurs promesses, ceux qui ont cru qu'un mandat n'était pas un simple chiffon de papier, tout au plus bon pour capter les suffrages des électeurs, si vous leur refusez le seul moyen de contrôle : le vote par appel nominal.

Nous avons déjà M. Rossigneux qui avait déclaré dans la session de novembre qu'il ne répondrait pas à l'appel nominal pour le vote ; nous avons aussi trois membres de la majorité qui avaient demandé le vote au bulletin secret, mais il nous manquait quelqu'un qui déniait au suffrage universel le droit de savoir comment votent ses élus.

Que les électeurs épluchent soigneusement les actes et les votes du Conseil municipal, et que le jour du vote, lorsque personne alors n'a le droit de leur dire qu'ils « n'ont rien à voir là dedans », ils se souviennent et n'aillent pas au scrutin sans avoir bien reconnu de quel côté se trouvent ceux qui n'ont pas seulement le respect de la souveraineté le jour de l'élection, mais qui croient que les élus doivent toujours s'inspirer des désirs de leurs mandants, et ne jamais dissimuler dans un vote secret quelque une action qu'ils n'oseraient pas soutenir en réunion électorale.

LES GRÈVES

Nous extrayons de la *République française* les lignes suivantes. Nous les livrons à la méditation des républicains qui pâlisent au seul mot de socialisme.

Nous avons publié hier le compte-rendu des explications fournies à la commission d'enquête

par les délégués du ministre qui sont revenus d'Anzin. Il ressort en toute évidence de ces explications qu'il n'y a pas eu d'enquête dans le bassin houiller, qu'il n'y a pas eu même commencement ou essai d'enquête. A tout moment les ingénieurs répondent qu'ils n'ont pas de renseignements précis sur les diverses questions qu'on leur pose.

Un membre de la commission, parlant de cet état intérieur de la mine dont les ouvriers se sont plaints si vivement, demande s'il est exact que les remblais soient mal faits, s'il existe réellement de ces excavations appelées *loupes* où le grisou s'accumule, si ces *loupes* sont simplement masqués par des *voleurs* ou barrières, au lieu d'être comblés avec soin. Que répond l'ingénieur de l'Etat ? Qu'il ne peut donner sur tous ces points si importants aucune explication, car il n'est pas descendu dans la mine.

M. le Ministre des travaux public a donné à la Chambre des évaluations sur la profondeur des puits qui ont été contredites par les ouvriers mineurs. Un membre de la commission demande qui a raison et quelle est la profondeur de ces puits. M. l'ingénieur répond qu'il n'en sait rien.

Un autre membre demande encore si la Compagnie assure ses ouvriers contre les accidents. Même réponse de l'ingénieur, il n'en sait absolument rien. Qu'ont donc été faire à Anzin MM. les délégués du ministre ?

On a dit que la compagnie avait offert aux ouvriers de faire l'essai des nouvelles conditions du travail sur des points particuliers. Les délégués ont invité quelques ouvriers pris à part à faire cet essai, dont on apprécierait au bout de quelques jours les résultats. Mais pourquoi cette proposition n'a-t-elle pas été faite publiquement, dit un membre de la commission ? Je ne l'ai pas faite ouvertement, répond le délégué du ministre, parce que j'aurais craint d'être désavoué par la Compagnie. Est-ce sérieux ? Est-ce là un rôle digne d'une délégation qui a reçu un mandat du ministre, ou les délégués n'ont-ils reçu véritablement aucun mandat d'aucune espèce ?

Dans de pareilles conditions la mission devait échouer à coup sûr. Elle n'a pu servir qu'à donner aux ouvriers une triste idée de l'intervention du gouvernement. Nous voyons bien que MM. les ingénieurs sont allés à Anzin et qu'ils en sont revenus ; mais l'enquête n'est pas faite, elle est à faire.

Le Tonkin

Le général Millot a reçu du ministre de la marine l'ordre de préparer un projet de loi pour l'organisation des douanes et des impôts au Tonkin et de le transmettre sans retard au gouvernement.

D'après l'*Echo de Paris*, le gouvernement français est décidé à soumettre la question d'indemnité à réclamer à la Chine à un arbitrage de puissances chargé de fixer le montant de cette indemnité.

Nous croyons savoir que si le Céleste-Empire refusait de payer la somme fixée, la France n'hésiterait pas à mettre la main sur plusieurs îles qu'elle n'abandonnerait qu'après complet paiement de l'indemnité due.

Nous appelons l'attention sur le passage suivant d'un article paru dans le *Moniteur de Rome* :

« Malgré ses défaites et ses défaillances périodiques, la France reste la nation colonisatrice par excellence ; si elle n'a pas la persistance de l'égoïsme anglais ou l'ampleur de l'ambition russe, elle a des qualités natives qui servent admirablement au développement de la civilisation et de l'idée chrétienne. Quel que soit le régime intérieur de la France, la conquête du Tonkin restera une conquête de la civilisation et du catholicisme. »

Paris, 21 mars, 10 h. soir

On assure que l'amiral Courbet a reçu l'ordre d'occuper l'île Hainan.

Hanoï, 20 mars, midi. — Le général Brière de l'Isle a pris la citadelle de Yen-Tho et l'a fait sauter au moyen des poudres abandonnées par l'ennemi. Le général Négrier est arrivé le 17 à mi-chemin de Lang-Son poussant devant lui plusieurs milliers de réguliers du Kouang-Si, qui gardent la route de la Chine ; il les a battus dans les journées des 10, 16 et 17, et a pris plusieurs forts ; entre autres, celui de Phu-Lang-Genyul et celui de Lang-Kip.

Une chaloupe à vapeur allant à l'I-lao, a été enlevée le 14 par des Chinois ; les passagers, et les équipages ont été assassinés.

Hanoï. — La plupart des bateaux qui étaient dans le Song-Cau reviennent à l'I-lao, on croit qu'ils se réunissent ainsi pour coopérer aux opérations du côté de l'I-long-I-loa.

LES ALLUMETTES

La commission relative à une convention passée avec la Compagnie des allumettes a entendu la lecture de deux lettres de M. Dom-martin.

La première confirme les offres fermes faites par la Compagnie qu'il représente, c'est-à-dire une redevance par l'Etat de 18 millions par an, l'abaissement à 35 milliards du chiffre de consommation au-dessus duquel l'Etat partagerait les bénéfices avec les concessionnaires.

Il y est encore stipulé que la fabrication tout entière sera faite en France, et les allumettes devront être de bonne qualité, sous peine d'amendes à déterminer.

La commission conclut à une convention avec la Compagnie.

Nous ne nous guérirons donc jamais du monopole.

UNE DEFECTION

On mène grand tapage autour d'un article de M. de Cassagnac. L'enfant de cœur terrible de la sacristie impériale brûle l'encens sous le nez de la royauté. Les monarchistes se frottent les mains. Ils y voient un signe. Ce bonapartiste joue à leurs yeux le rôle de ces *algognes* qui annoncent aux strasbourgeois l'arrivée des beaux jours. Haut perché sur ses ergots, il chante, tourné vers ce qu'il croit être le soleil levant. Il salue la monarchie cadette, prenant l'agitation de quelques impatients pour un réveil.

C'est une joie dans le camp royal. Encore qu'il dit : « La royauté ne monte que parce que l'empire a voulu descendre, et d'Orléans n'est en lumière que parce que Napoléon s'obstine à rester dans l'ombre. »

Il a tout fait pour le sortir de sa nuit, il n'a pas réussi. Il ne reste rien de l'empire qu'un gâcheux qui se meurt et qu'un enfant juché sur deux cadavres. Napoléon s'obstine à rester dans l'ombre ; quels appels l'en pourrait faire sortir ? Les morts n'entendent point.

Le grand électeur du parti ne l'ignore pas. Ce ne sont point les Bonaparte qui feront le coup. Rien à espérer. Il abandonne la place. Il n'est pas, lui, pour les drapeaux qui sont des suaires. Il se dégage des plis de l'étendard où l'on retrouve, en essayant le sang et la boue, un N gigantesque.

L'aigle est mort : vive le coq.

Heureusement que la France est à jamais guérie des cours et des basses-cours.

De marquis à marquis

M. Henri Rochefort a reçu la lettre suivante :

Mon cher Rochefort,

Moi aussi j'ai été mineur, non à Anzin, mais au Chili, non dans le charbon, mais dans le cuivre. Et c'est parce que j'ai mis la main à la pâte — à la pâte dure — que je me rends mieux que personne compte des misères qui ont amené la grève actuelle. Je vous adresse ma souscription, cinq mille francs, que je serais heureux de porter moi-même aux braves gens qui luttent si héroïquement pour leur droit, pour leur pain et pour la République.

Quand partons-nous pour Anzin ?

A vous,

MAURICE DE TALLEYRAND-PÉRIORD.

LES ANGLAIS AU SOUDAN

On commence à être assez sérieusement inquiet au sujet du général Gordon qui depuis plusieurs jours déjà, est dans l'impossibilité de correspondre avec le gouvernement anglais, les partisans du Mahdi ayant coupé le télégraphe. Sans aller aussi loin que les pessimistes qui, hier, faisaient courir le bruit à la Bourse que Gordon avait été pris et décapité, on peut dire que sa situation actuelle autorise bien des suppositions. Les tribus soulevées tiennent la route de Berber, c'est-à-dire coupent la retraite à la garnison de Khartoum ; une dépêche du Caire annonce qu'ils se concentrent en force entre Khartoum et Shendi.

Tout cela est assez menaçant et montre que les défaites sanglantes infligées à Osman-Digma n'ont point abattu les indigènes ; ils sentent bien que les Anglais ne sont point en état, au moins quant à présent, de tenter une pointe pour dégager Khartoum, puisque, bien que victorieuse, l'armée du général Graham a renoncé à se maintenir à Tamanib, c'est-à-dire à quelques kilomètres seulement de Souakim.

Il est donc possible qu'Osman-Digma soit, comme le déclarent les télégrammes anglais, à la tête d'une armée considérablement réduite, et qu'il ne tienne pas à courir les risques d'une nouvelle bataille de Tamanib (on dit pourtant qu'il attend les Anglais dans les environs de Handoub), mais renoncât-il à toute lutte sur ce point, il en sera quitte en ce cas pour se replier sur l'intérieur, où ses contingents iront grossir les forces déjà soulevées. C'est donc surtout le général Gordon, avec les faibles troupes égyptiennes dont il dispose, qui nous paraît compromis, et nous comprenons qu'à Londres on soit anxieux à son endroit.

Le bruit a couru à la Bourse hier à Paris, que Gordon-Pacha aurait été fait prisonnier et décapité.

L'Angleterre voulait une tête, on lui en apporte une : c'est celle de son général.

L'escadre anglaise, sous les ordres du duc d'Edimbourg, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Souakim.

CHRONIQUE RÉGIONALE

RIIONE

Le curé de Bains

L'ignoble enroulement, qui s'est tout récemment livré sur plusieurs petites filles à des actes d'une bestialité révoltante, a eu encore hier, en voiture fermée et sous bonne escorte, à la geôle de Lyon.

Comme toujours, les protecteurs de la famille et de la religion se mettent en quatre pour escamoter cette affaire, et, pour aboutir

Feuilleton de L'AVENIR (7)

LE

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

Qu'était devenu Fabian ? c'est ce que l'histoire du Coureur des Bois nous apprendra. Toutefois, avant de passer du prologue au drame et de l'Europe à l'Amérique, il nous reste à compléter le récit des événements d'Elanchovi.

Ce ne fut que quelques jours après la disparition de la comtesse que des pêcheurs trouvèrent son corps inanimé au fond d'un canot abandonné sur la plage.

Le vieux Juan de Dios voila d'un crêpe noir les girouettes du château, dressa de ses mains une croix de bois à l'endroit où sa maîtresse avait été retrouvée. Mais, comme tout s'use dans ce monde et s'use promptement, le vent marin n'avait pas encore rougi le crêpe noir, le flux de la mer n'avait pas encore verdi la croix de bois, que, malgré l'émotion causée dans le village par ce tragique événement, depuis longtemps déjà l'on n'en parlait plus.

FIN DU PROLOGUE

CHAPITRE PREMIER

DEUX HONNÊTES GENS

En 1830, l'Etat de Sonora, l'un des plus riches de ceux de la confédération du Mexique, pouvait, à bon droit, être regardé comme une des régions les moins explorées de cette portion de l'Amérique. La nature, cependant, a été prodigue à son égard. Le sol, à peine effleuré par la charrue s'y couvre de deux moissons chaque année, et, dans beaucoup d'endroits, on peut recueillir à ciel ouvert l'or répandu à profusion sur cette terre féconde, qui rivalise, sous ce rapport, avec la Californie, aujourd'hui si vantée.

Ces avantages se rachètent. Il est vrai, par quelques inconvénients. De vastes déserts, coupant çà et là les parties cultivées de la Sonora, y rendent les voyages difficiles et périlleux. Des nations d'Indiens belliqueux y sont encore en possession de plaines immenses où l'or est, dit-on, aussi abondant que le sable.

Nous pourrions citer beaucoup de fortunes considérables dont l'origine a été la découverte de quelque morceau d'or vierge, comme d'autres aussi qui ont pour base la richesse des moissons récoltées sur ce sol fertile.

Des gens qui n'ont pour toute industrie qu'une connaissance pratique de la métallurgie s'avancent de temps à autre dans les déserts. Là, vivant de privations, exposés à mille dangers, ils exploitent à la hâte quelque mine d'argent à fleur de terre, ou s'occupent au lavage des sables aurifères ; puis, traqués, pris ou repoussés par les Indiens-Apaches, ils reviennent au sein des villes, en faisant mille récits merveilleux de trésor entrevus mais inabordable, de mines d'une richesse prodigieuse, ou d'inépuisables gîtes d'or à la surface du sol.

Ces *gambusinos* (c'est ainsi qu'on les désigne), qui sont pour l'industrie minière ce que sont les pionniers américains pour l'agriculture et le commerce, entretiennent par leurs relations, dans lesquelles l'exagération a toujours plus de part que la réalité, le désir de la conquête et la soif de l'or. Quant aux Indiens, leur haine pour la race blanche, et non le désir de conserver des trésors dont ils ignorent le prix, leur fait seule repousser avec fureur ces envahissements progressifs.

La cupidité, stimulée par les récits des *gambusinos*, souvent aussi par la vue d'une heureuse et riche trouvaille faite dans le désert, s'allume à la voix de quelque aventurier hardi qui prêche une croisade. D'autres aventuriers, des fils de famille

ruinés, des gens brouillés avec la justice, se joignent à lui ; une expédition s'organise. Mais, entreprise légèrement, ou témérairement conduite, elle échoue, et à peine, de ceux qui la composaient, en revient-il quelques-uns pour en raconter le désastreux résultat.

A l'époque où reprend le récit que je transcris, en 1830, c'est-à-dire vingt-deux ans après les événements que nous venons de raconter, c'était d'une expédition semblable qu'il était question à Arispe, capitale de l'Etat de Sonora.

L'homme qui l'entreprenait était un étranger, un Espagnol arrivé depuis deux mois à peine, et qu'on connaissait sous le nom de don Estévan de Arechiza.

Ce personnage semblait avoir vécu jadis dans le pays, où cependant personne ne se rappelait l'avoir vu. Il devait être arrivé d'Europe avec un plan conçu à l'avance ; des connaissances topographiques d'une justesse irréprochable, des renseignements positifs sur les hommes et les choses, prouvaient évidemment que la Sonora ne lui était pas étrangère et que son projet était depuis longtemps médité.

Il disposait sans doute aussi de ressources puissantes autant que mystérieuses ; car il menait un train fastueux, tenait table ouverte, jouait gros jeu, prêtait de l'argent sans penser jamais à le réclamer, et per-

CHRONIQUE THÉÂTRALE

M. Vignet dans les Huguenots.

M. Vignet, fort ténor, nous arrivait avec une réputation d'artiste de valeur, aussi la salle du Grand-Théâtre était littéralement bondée du haut en bas.

Il est difficile de juger parfaitement les qualités du chanteur (qualités qui toutefois nous ont paru très sérieuses) après une audition aussi tapageuse que celle de jeudi soir. Le public de la première a fait preuve de mauvais goût en sifflant M. Vignet bien avant d'avoir pu juger de ses moyens.

Espérons que tout se passera mieux ce soir samedi, et que M. Vignet remportera dans *Le Bal masqué* un succès qui, je le crois, sera bien mérité.

Ferdinand FROISSY.

ÉCHOS DES THÉÂTRES

Théâtre des Célestins.

Aujourd'hui samedi 22 mars, à 8 heures, continuation des représentations de M^{me} Marie Laurent, premier sujet des théâtres de Paris : *Les Bourgeois de Pont-Arcy*, comédie en 5 actes de Victorien Sardou. Par indisposition de M. Gerbert, M. Duquesne remplira le rôle de Fabrice.

Grand-Théâtre.

Aujourd'hui samedi 22 mars, première représentation de *Le Bal masqué*. Monsieur Vergnet, de l'Opéra, remplira le rôle de Richard. Demain dimanche, à une heure et demie, deuxième concert donné par M. A. Rubinstein.

Théâtre des Variétés.

Le Petit Poucet attire chaque soir une affluence considérable de curieux avides d'applaudir le spirituel vaudeville de MM. Leterrier et Vanloo.

L'interprétation de cette œuvre charmante est des mieux réussies; hésitante aux débuts, elle recueille aujourd'hui des applaudissements marqués.

M^{me} Marie Vidal et le comique désopilant Francis Woys assurent aux Variétés un succès grandissant.

Dimanche 23 mars, la Société la *Solidarité* *Byrique* inaugure ses concerts et bals au Casino de Vaise (Pont-d'Écully).

La bonne organisation, et la composition des nombreux et excellents artistes qui la compose, lui assure un succès certain.

Son premier concert est donné au bénéfice du donier des écoles. La fanfare de l'Institution Fulton et la Société de Saint-Hubert y prêteront leur concours dévoué.

Le programme de cette fête charmante est des plus attrayants.

A TRAVERS LYON

Le maire de Lyon porte à la connaissance des intéressés que le cours à l'usage des bégues, professé par le docteur Chervin, de Paris, commencera le lundi 7 avril prochain, à l'hôtel Collet, rue de la République, 62.

Adjudication

Voici les résultats de l'adjudication des travaux pour la construction d'une école normale d'instituteurs à Lyon :

Terrassement et maçonnerie, 334,000 fr., Louis Day, entrepreneur, quai de la Guillotière, 17; ciment, 20,500 fr., Jean-Marie Régnier, boulevard de la Croix-Rousse, 96; pierre de Couzon, 9,000 fr., Michel Rémond, de Couzon (Rhône); pierre de la Grive, 12,500 fr., Jean Beichet, de la Grive; pierre de taille de Villebois, 43,000 fr., Vivet, Sourd et de La Fontaine, à Villebois (Ain); pierre de Ste-Juste et des Etaillades, 110,000 fr., Abel Véry, rue de

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Affaire Campi

(Dépêches particulières)

C'est hier qu'a comparu devant la cour d'assises de la Seine le mystérieux assassin de la rue du Regard.

Depuis 7 mois que les plus habiles policiers s'occupent de cette affaire, ils n'ont pu réussir à dévoiler l'incognito sous lequel se cache obstinément l'accusé.

Les débats, conduits par M. Bérard des Glajeux, dureront probablement deux jours.

Une foule nombreuse envahit de bonne heure le palais; nous remarquons dans l'assistance MM. Vallès, Clémenceau, Taillade, Wolf, Hepp. Les femmes sont en grand nombre.

M. Beaurepaire, avocat général, prononce le réquisitoire.

Résumons rapidement les faits : le 10 août dernier, un individu se présente chez M. Ducros de Sixte, ancien avocat, âgé de 65 ans, habitant avec sa sœur Mathilde, 7, rue du Regard, et demande la domestique, Jeanne Pichon, qui était sortie. Une heure après il sonne de nouveau; Mlle Ducros vient ouvrir et cet individu la frappe à la tête avec un marteau de casseur de pierres.

Aux cris poussés par sa sœur, M. Ducros accourt, et l'assassin la frappe à son tour avec le même instrument. Mais le concierge, qui avait entendu les cris de la victime, appelle les agents de police qui arrêtent le meurtrier. Ce dernier se laisse emmener sans résistance, mais refusa de donner son nom, disant au juge d'instruction : « Appelez-moi Michel Campi, si vous voulez. »

Toutes les recherches de la police ont été infructueuses, de sorte qu'il comparait devant le jury sous son nom d'emprunt.

Condamnation à mort

Malgré une très brillante plaidoirie de M^e Laguerre, qui dit connaître l'accusé, dont le nom est très honorable, dont le passé est sans reproche, qui a un frère dans l'armée française, la Cour rapporte un verdict de culpabilité sans circonstances atténuantes et prononce la peine de mort.

L'accusé entend prononcer cet arrêt avec le plus grand calme.

ÉTRANGER

RUSSIE

On mande de Saint-Petersbourg au *Times* que les nihilistes ont publié une proclamation sur feuilles volantes menaçant de mort quiconque livrerait les exécuteurs du colonel Soudeikine à la police. En voici le texte :

« Le comité exécutif de la volonté du peuple. « Le gouvernement offre une récompense de plusieurs milliers de roubles pour la découverte de Dagaïeff, qui a pris part récemment à l'exécution de feu l'officier de gendarmerie colonel Soudeikine. Le comité exécutif annonce qu'une sentence de mort attend la personne qui le livrera. »

« 26 février (9 mars) 1884. »

« Imprimerie de la *Narodnaïa Volja*. »

AUTRICHE

A Prague, huit à dix mille ouvriers des fabriques de Tetschen, Bensen, Kamnitz sont en grève.

Le mouvement se propage, des violences ont été commises à Tetschen; la troupe a dû intervenir.

Des lettres menaçantes ont été adressées aux patrons.

Les ouvriers en grève sont des tisseurs et des fabricants de boutons.

La garnison de Prague a dû envoyer un bataillon de renfort en raison des troubles et excès.

qu'aucun autre, grâce à l'influence qu'il exerçait, à trouver des compagnons d'aventures. Déjà, disait-on, quatre-vingts hommes déterminés se rendaient des différents points de la Sonora au préside de Tubac, sur la frontière indienne, qu'Archiza leur avait indiqué comme rendez-vous de l'expédition et, à en croire le bruit général, le jour approchait où don Estévan lui-même devait partir d'Arispe pour se mettre à leur tête.

Ce bruit, vague d'abord, devint bientôt une certitude; car, à l'un des dîners qu'il donnait, l'Espagnol annonça à ses convives qu'il allait, dans trois jours, se mettre en route pour le préside de Tubac. Pendant ce même dîner, un messenger fut introduit dans la salle du festin, et remit à don Estévan une lettre dont il attendait, dit-il, la réponse.

L'Espagnol pria ses hôtes de l'excuser et rompit le cachet de la lettre.

Comme tout prenait, dans les allures de l'étranger, un certain caractère de mystère, les convives se turent un instant pour examiner sa contenance et le jeu de sa physiognomie; mais la figure impassible de don Estévan, qui se voyait l'objet de l'attention générale, ne trahit aucune de ses pensées : il est vrai qu'il savait parfaitement dissimuler ses sensations, et peut-être eut-

il besoin, ce jour-là, de tout son empire sur lui-même.

« C'est bien, dit-il avec calme au messenger; rapportez pour réponse à celui qui vous envoie que je serai exact au rendez-vous, sous trois jours d'ici. »

Et il le congédia en s'excusant de nouveau, près de ses hôtes, de son impolitesse forcée; puis le dîner suspendu reprit son cours. Cependant l'Espagnol parut plus pensif que de coutume, et ses convives ne doutèrent pas, en se retirant, qu'il n'eût reçu quelque nouvelle d'un haut intérêt pour lui. Nous abandonnerons les habitants d'Arispe à leurs conjectures, pour précéder don Estévan au mystérieux rendez-vous qu'il venait de recevoir dans un endroit situé précisément sur la route du préside de Tubac.

Au sortir d'Arispe, en remontant vers le préside en question, on ne rencontre plus, de loin en loin, que de chétives habitations parfois réunies, plus souvent encore isolées. Ces habitations sont séparées l'une de l'autre par la distance que peut parcourir un cheval entre deux soleils. Il en résulte que ce sont autant de haltes pour les voyageurs qui se dirigent vers la frontière. Mais les voyageurs ne sont pas nombreux, et les habitants de ces cabanes passent une partie de leur existence dans une profonde solitude. Un champ de maïs qu'ils cultivent,

la Préfecture, 6; charpente, 85,000 fr., Paperin et Henry, rue Denfert-Rochereau, 11; menuiserie, 86,500 fr., Joseph Thevenet, rue de Vendôme, 33; serrurerie et quincaillerie, 61,000 fr., Frédéric Devier, grande rue Coste, 17; ferblanterie, zinguerie, plomberie, 14,000 fr., Louis Guicher, place Kléber, 1; plâtrerie, peinture et vitrerie, 46,000 fr., Heury Fournier, rue de la Martinière, 7.

Allumettes de contrebande

Nous avons tous les jours à enregistrer des arrestations pour le délit de fabrication ou de colportage d'allumettes frauduleuses; hier encore, les agents ont arrêté pour ce motif : Jérôme Teste, tailleur d'habits, rue des Farges, 17; Léon Meyraud, tisseur, rue d'Ivry, 35, et Louis Ville, sans profession, demeurant rue Molière, n° 147.

C'est là un des résultats du monopole de la fabrication.

Commencement d'incendie

Hier, à 7 heures 1/2 du matin, un incendie s'est déclaré chez M. Berlioz, charcutier et épicer à Oullins. Grâce à des secours immédiats, le feu a pu être éteint presque aussitôt. Les dégâts causés aux objets mobiliers s'élevaient à environ 150 fr., et sont couverts par une assurance.

Tombée de tramway.

Léontine Portallier, femme Gabier, couturière, rue de la Corderie, 10, se trouvant sur le quai de Pierre-Scize, voulut monter sur un tramway en marche sans le faire arrêter. Mais n'étant pas habituée à ce genre d'exercice, elle manqua le marchepied et tomba sur la chaussée. Toutefois elle en fut quitte pour la peur et se releva sans la moindre contusion.

Arrestations

— Louis Thomas, terrassier, sans domicile, a été arrêté pour vagabondage.

— Rigaud, peintre en bâtiment, quai de Pierre-Scize, 68, a été écroué à la Permanence sous l'inculpation de vol avec bris de clôture.

— François Leger, marchand de bestiaux à Ecully, voulait prendre le tramway à la station de la Feuillée. Les gardiens de la paix, requis par le contrôleur, l'en empêchèrent vu son état d'ivresse. Leger, qui n'a pas le vin tendre, insulta les agents qui le conduisirent à la Permanence.

— Julie Folliet, couturière, rue de Chartres, 76, avait été arrêtée place des Célestins pour cause d'ivresse publique et conduite au poste. A sept heures du soir, les agents allaient la mettre en liberté, lorsque pour les remercier, elle leur adressa une série d'épithètes fort malsonnantes. On l'a conduite à la Permanence.

— Jean Renaud, maçon, sans domicile ni ressources, était couché, la nuit dernière, sur des sacs vides, sous les voûtes du chemin de fer. Trouvant ce lit peu confortable, les gardiens de la paix lui offrirent un asile au poste voisin.

— Edouard Bloch, rue Grôlée, 36, a été arrêté pour avoir volé dix centimes sur le banc de M^{me} Gauthier, marchande de journaux à l'angle du pont de la Guillotière et du quai de la Charité. Il est souvent moins dangereux de voler des millions.

Argent perdu

Louis Donas, demeurant rue Basse-du-Port-au-Bois, 15, a perdu hier la somme de 300 fr. en billets de banque. Il en a fait la déclaration au commissariat de police.

Nouvelles militaires

Des permissions pourront être accordées, à l'occasion des fêtes de Pâques, aux sous-officiers, caporaux et soldats qui auront mérité cette faveur. Les permissions dateront du mardi soir 9 avril et finiront jeudi 17 au matin.

Pour les militaires du culte israélite, les permissions dateront du 10 avril et finiront le 19, au matin, afin de coïncider avec les fêtes de Pâques.

Dernière Heure

Funérailles des victimes de l'explosion

Les obsèques des victimes de la rue Saint-Denis ont eu lieu hier au milieu d'une affluence de dix mille personnes. Le service religieux a été fait à Notre-Dame. De nombreuses couronnes ornaient les cercueils.

Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière par M. Mathé, président du Conseil municipal, M. Camescasse, préfet de police, et M. le colonel des Sapeurs-Pompiers Coustou.

Le commissaire Brissaud

M. Brissaud, commissaire de police, blessé à l'explosion du boulevard Bonne-Nouvelle a été soigné.

Un suicide à Mazas

Le faux-monnayeur Thierry s'est suicidé à Mazas.

Indemnité de guerre

Le gouvernement français a l'intention de demander à la Chine, comme indemnité de guerre, cent-cinquante millions.

Le juré Artemann

L'affaire du juré Artemann qui devait venir à Paris, devant la 10^e chambre correctionnelle, est renvoyée à huitaine.

Le livre jaune

On a distribué aujourd'hui le livre jaune sur les affaires de Madagascar. Il comprend 103 pages, 48 documents; du 28 décembre 1882 au 15 décembre 1883.

onne ne pouvait dire à quelle source carée il puisait pour faire face à cette vie de grand seigneur.

De temps à autre seulement, don Estévan Archiza faisait un court voyage, une semaine au plus; puis il revenait sans qu'on sût où il avait été, car ses domestiques ne laissaient rien transpirer des actions de leur maître.

Quoi qu'il en soit, les grandes manières de l'Espagnol, sa générosité et ses largesses n'avaient pas tardé à lui procurer dans la ville une rapide et puissante influence. Il profitait pour organiser une expédition certaine dans un endroit où, pour ainsi dire, nul blanc n'avait jusqu'alors pénétré. Comme don Estévan perdait presque toujours au jeu, qu'il oubliait constamment ce qu'il avait dit de réclamer l'argent qu'il avait prêté, et que, par conséquent, on ne pouvait pas supposer qu'il vécût du jeu ou emprunt, on soupçonnait qu'il possédait à l'écart d'Arispe quelque riche placette d'or, et qu'il en connaissait de plus riches encore au fond du pays des Indiens-pâches.

Les voyages périodiques du seigneur Archiza confirmaient cette première supposition; quant à la seconde, le hasard ne pouvait pas tarder à en faire une vérité. Nous ne nous en faisons pas plus loin comment.

Don Estévan eut donc moins de peine

quelques bestiaux qu'ils engraisser dans ces pâturages parfumés qui donnent à leur chair une saveur exquise, un ciel toujours clémente, mais surtout une sobriété miraculeuse, font vivre ces hôtes des déserts sinon dans l'aisance, au moins à l'abri du besoin. Quels désirs peut former l'homme dont un ciel bleu couvre la tête, et qui trouve dans la fumée d'une cigarette un préservatif infailible contre les tiraillements de la faim?

Par une matinée de cette année 1830, à environ trois journées d'Arispe, un homme était assis, ou plutôt à demi couché, à la porte d'une cabane, sur une de ces couvertures de laine curieusement travaillées, qu'on nomme *sarapes*. Quelques huttes, éparses çà et là, et dans un état complet d'abandon, indiquaient un de ces villages qui ne sont habités par une population nomade que pendant la saison des pluies et une partie de la saison sèche. Quand les citernes, qu'alimentent les eaux du ciel, viennent à se tarir, ces villages restent déserts et ne revoient leurs habitants que lorsque les réservoirs se remplissent de nouveau. Deux routes, à peine frayées au milieu des bois épais qui couvraient tout l'espace environnant, venaient se couper près de l'endroit où était couché le voyageur.

Gabriel FERRY

(La suite à demain)

Les Marseillais sont gens prévoyants. C'est ainsi que rue Fongate, 27, on peut lire cette phrase écrite sur une plaque émaillée et située bien exactement au-dessus de la serrure: « M. M. les voleurs sont instamment priés de ne pas abîmer les serrures; il n'y a dans le caveau ni coffre-fort à emporter, ni argent dans la caisse. »

D'autre part, un grand magasin, situé à l'angle de la rue Saint-Cannat, a également fait peindre sur sa porte cette inscription: « Les voleurs sont prévenus qu'il n'y a rien à emporter ici. »

A moins que les détresseurs nocturnes ne sachent pas lire, la précaution est assez bien trouvée, en attendant qu'un autre ne complète son avis par ces mots: « Vous trouverez d'importantes valeurs, telle rue, tel numéro. »

POTEAU DES ABUS

Au mois de janvier 1883, un incident regrettable signala le procès des anarchistes. Le capitaine Robert, du 105^e d'infanterie, qui, ce jour-là, était en état d'ivresse, ce qui lui arrivait fréquemment, dit en désignant les condamnés: « Je voudrais bien vous tenir comme j'ai tenu les communards en 1871. »

Ces paroles furent relevées le lendemain dans la presse lyonnaise. L'autorité militaire s'en émut et le général Carteret-Trécourt infligea 30 jours de prison au capitaine Robert. Le ministre de la guerre prescrivit une enquête à la suite de laquelle le capitaine Robert fut mis en non-activité.

Que devint alors le capitaine Robert? On a peine à le croire. Grâce à la bienveillante protection du préfet du Rhône, M. Massicault, le capitaine Robert fut nommé employé à la Préfecture du Rhône (section de police), mais comme on redoutait ses indiscretions et surtout la presse, l'ordre de tenir secrète cette nomination fut donné à tout le personnel. Aussi se fit-il un silence complet.

Il y a trois semaines environ, le capitaine Robert a été rappelé à l'activité au 134^e de ligne à Mâcon.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Thé Bérard, 60 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau d'Hygène, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50; Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr.; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr.; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr.; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre; Salsepareille, 4 fr. le kil.; Sirop de protoïdure de fer, 4 fr. le litre; Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre; Tisane de Bochet, 0,10 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont tarifées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 75,62; 4 1/2 0/0 106,63; Italien 93,70
Extérieur 61 31; Egypte 34,137; Banque ottomane 647,18; Rio 478,73.
Tendance calme.

APRÈS BOURSE
3 0/0 76,50; 4 1/2 0/0 106,60; Ottomane 647,50; Egypte 342,50
3 0/0 d. 25: 0,10 d'écart.
0 05: »
4 1/2 0/0 d. 25: d. 50: 0,07

TRIBUNE LIBRE

Comité du monument Raspail. — Le comité nous prie d'annoncer que l'inauguration du monument devant avoir lieu le 14 juillet prochain, sur la place des Squares, il prie les détenteurs de listes de les rapporter avec le montant à M. A. Fournier, trésorier, 27, ou à M. Louis Combet, président du comité, 9, rue des Remparts-d'Ainay. Le montant des listes versées s'élève à ce jour à la somme de 4,317 fr. 00 c.

La 236^e Société de secours à la vieillesse pour les deux sexes. en faveur des agents et ouvriers de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., vient de publier l'état de sa caisse au 31 décembre 1883. Les résultats obtenus montrent que la société est en pleine prospérité.

Appréteurs réunis. — La corporation est invitée à assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui samedi 22 courant, à 8 heures 1/2 du soir, salle Goutard, rue Garibaldi, 108.

Ordre du Jour: Questions diverses concernant le concert.

Grève des Chenilleux de la maison Martin. — La maison Martin, refusant de s'entendre avec la chambre syndicale, et maintenant toujours le 50 du cent de rabais, la commission, d'accord avec le syndicat, maintient énergiquement la grève et déclare qu'elle ne fera aucune concession sur le tarif qui a été élaboré en assemblée générale.

Citoyens, serons nos rangs, la solution approche, notre attente et nos travaux auront un résultat satisfaisant. Unis et solidaires par nos collègues qui apportent toute la somme de force et de savoir dont ils disposent pour la défense de l'intérêt commun, et devant cette cohésion de capacités et de volontés, tant pour le droit à l'existence, il ne saurait y avoir qu'un seul résultat: la victoire.

Nota. — C'est par erreur que le citoyen Canard a été porté comme travaillant à la diminution.

Le bureau de la commission est ouvert chez M. Goutard, rue Garibaldi, 108, de 9 à 11 heures et de 2 à 5 heures.

Nous avons l'honneur d'informer le public que le grand concert-conférence organisé par la corporation des appréteurs, au profit de ses membres nécessiteux, aura lieu le 30 courant, salle du Casino.

Cette fête, organisée avec le concours des principaux artistes des Théâtres municipaux et des meilleures Sociétés lyriques de Lyon sera non seulement une joie pour les dilettanti, mais un bonheur pour l'ouvrier content d'entendre la voix d'un orateur distingué venant lui apporter quelques paroles d'encouragement.

C'est pourquoi nous adressons, à cet effet, un appel fraternel aux personnes désireuses de coopérer à une bonne œuvre, mais à la corporation en particulier à venir assister par leur présence cette fête, qui non-seulement est une œuvre philanthropique du plus haut degré, mais encore un exemple unique jusqu'à ce jour, de la solidarité ouvrière.

Manches de Parapluies. Le Syndicat, dans sa séance du 2 mars, a reconnu qu'il serait urgent de convoquer à bref délai la corporation.

La dissolution de la Société étant reconnue inefficace, le Syndicat se décide à conserver les fonds actuels (toujours augmentés par l'intérêt) pour former un noyau qui permettra plus tard de réaliser les espérances de chacun.

En conséquence, et pour régulariser la situation, la corporation est convoquée pour le samedi 22 mars, au café Bandit, rue de Jussieu, 16.

Le Syndicat.

Une collecte faite à l'enterrement civil du fils Bata a produit la somme de 4 fr., qui ont été versés au trésorier du comité pour les frais électoraux des républicains radicaux socialistes du 3^e arrondissement.

Le siège social de la Société civile de retraite les Prévoyants de l'avenir, dont nous avons parlé hier, est 6, quai des Brotteaux. S'y adresser pour toutes demandes de statuts ou renseignements, ainsi que chez M. M. Dana, quai des Brotteaux, 11; Machizaud, rue Jean-de-Pourras, 5, et Reynaud, place du Pont, 3, receveurs de la Société.

Société de prévoyance des chevronniers et maroquiniers de la ville de Lyon et de la banlieue. — Les citoyens appartenant à ladite Société sont priés d'assister à l'Assemblée générale privée qui aura lieu dimanche 23 mars, à 1 heure 1/2 précise du soir, chez le citoyen Goutard, rue Garibaldi, 108.

Ordre du jour: Rendement des comptes trimestriels. — Renouvellement du bureau. — Questions diverses. — Nota. — Les sociétaires qui, par oubli, n'auraient pas reçu leur lettre se trouveront à la porte.

Le secrétaire, M. LACONDRINE.

Groupe des Cordonniers. — Dimanche, 23 mars, à 2 heures du soir, café Gallard, place de Trion, à Saint-Just.

Réunion générale privée de tous les ouvriers cordonniers du 5^e arrondissement.

Ordre du jour: Nomination des délégués de section. — Questions diverses.

Tous les membres de la commission, ainsi que les délégués de sections devront y assister.

Tisseurs, tisseuses des quartiers des Charpennes, la Villette, Montchat et Villeurbanne. — La commission des usines invite tous les tisseurs de ces sections à assister à la grande réunion générale du dimanche 23 mars, salle de l'Alcazar.

Les différentes commissions devront être présentes à 8 heures du matin, le jour de la grande réunion.

La Commission des usines

Parti ouvrier (agglomération lyonnaise). — Les adhérents sont convoqués d'urgence en réunion plénière et privée, aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, salle Péclet, rue de la Barre.

SPECTACLES DU 22 MARS

Grand-Théâtre. — Le Bal masqué, opéra en 4 actes.

Célestins. — 8 h. Pour les représentations de Mme Marie Laurent, Les Bourgeois de Pont-Arcy, Comédie en 5 actes.

Variétés, cours Morand. — 8 h, Le Petit Poucet, opéra bouffe en 4 actes.

Cirque Nancy, avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

Casino de Vaise. — Dimanche 20 mars, bal et concert.

Salle de l'Elysée

Rue Basse-du-Port-au-Bols

Lundi, 24 Mars 1884, à 8 heures du soir

GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE

par le Citoyen

LAISANT

député de Nantes, qui traitera de

Révision de la Constitution

Sous la présidence du Citoyen FICHET

Conseiller municipal

Avec le concours des Membres des différents corps élus de Lyon

Prix d'entrée: 50 centimes

ON TROUVERA DES BILLETS A LA PORTE

Ouverture à 7 h. 1/2

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste. Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande un brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Guérison radicale des HERNIES

Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. — THERON & Co, 28, rue Confort, au 2^e, Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

AU BALLON CAPTIF

8, rue de la Barre, 8
H. Leriche, successeur de MOUCHET
Ex-ouvrier de Bréguet, de Paris

Nettoyage de montre ou grand ressort

2 FR. 50

Montres or, depuis 60 fr., argent, depuis 25 fr. — Remontoirs or, depuis 80 fr.

Remontoirs argent, depuis 25 fr.

Remontoirs nickel, depuis 15 fr.

GARANTIE DE 2 ANS

Grand choix de chaînes, or garanti.

REIMS ET COGNACS

de la M^{re} FILLEUX Frères de Royans-s/Gironde

E. JEANNIN

REPRESENTANT

Lyon — 216, Rue Garibaldi, 216 — Lyon

GROS MODES DÉTAIL

M^{me} J. CLÉMENT

Grande-Côte, 87, Lyon

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

LES ANNONCES

sont reçues tous les jours

DE 8 H. DU MATIN A 6 H. DU SOIR

au Bureau du journal

8, Place de la Bourse

Les Avis d'acquisition et de dettes sont reçus aux prix ordinaires.

Le Rédacteur-Gérant, PAGES.

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 1

MANUFACTURE DE PAPIERS PEINTS

LYON. 15 & 17, Rue de Jarente, 15 & 17. LYON

Papiers depuis 15 centimes

Spécialité de Bordures, articles riches, reproductions d'étoffes

LE VIN AUGUET

Toni-Réparateur

AU COCA, QUINA, ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET VIEUX VIN D'ESPAGNE

De l'avis de tous les médecins qui l'ont expérimenté, c'est le plus puissant tonique pour guérir l'Anémie, la Chlorose, les Fièvres, Névralgies, mauvaises Digestions. Il convient tout particulièrement aux personnes épuisées par les maladies, le travail, les excès.

Prix de la Bouteille: 4 Francs

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies

et à Lyon, rue Thomassin, 8, Pharmacie AUGUET

Nous rappelons au public que notre Pharmacie, une des mieux achalandées de Lyon, est une Maison de Confiance où l'on ne délivre jamais que des Médicaments de premier choix aux prix les plus équitables.

SPÉCIALITÉS FRANÇAISES & ÉTRANGÈRES

MÉDECINE ORDINAIRE

MÉTHODE RASPAIL, MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

M^{me} CAMILLA CÉLÉBRITÉ PARISIENNE

genre Desbarolle

Prédit l'avenir par les lignes de la main

Reçoit de 8 heures du matin à 9 heures du soir, 13, rue Ste-Catherine, au 3^e, 1^{er} escalier.

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labeurs, Thèses, Journaux, Prospectus,

Affiches, etc.; à des prix modérés.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43

80, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Cette maison ne reculant devant aucun sacrifice pour satisfaire sa nombreuse clientèle à l'occasion de la SAISON D'ÉTÉ, vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres dans d'excellentes conditions; comme par le passé, ces achats lui permettent de vendre à des prix qu'il est impossible de trouver ailleurs de la marchandise fraîche et à la mode.

Chapeaux de feutre et paille à 3 fr. 60. Rayon spécial pour Dames, Fillettes et Garçonnetts.

PRIX FIXE

60 ANS DE SUCCÈS

Eviter la Contrefaçon en exigeant toujours la

Marque du Serpent

GUÉRIR EN TARISSANT LA SOURCE DU MAL

SIROP DE BOCHET DÉPURATIF

DU SERPENT

SEUL VÉRITABLEMENT EFFICACE

VICE DU SANG. — MALADIES DE LA PEAU, DARTRES, ECZÈME, ROUGEURS DU VISAGE, DÉMANGÉAISON — MIGRAINES, NÉURALGIE, ÉTOURDISSEMENTS — CONSTIPATIONS, MANQUE D'APPÉTIT, MAUVAISE DIGESTION, OPPRESSION — DÉPÔTS D'HUMEUR, DE LA DE GALE, GOITRES ET GROSSEURS, TUMEURS, ABCÈS, MAL D'YEUX, D'OREILLES, DE NEZ, MAUVAISE HALÈNE — DOULEURS RHUMATISMALES, SCIATIQUES, GOUTTEUSES — MALADIES CHRONIQUES, ETC.

Le Flacon 2 fr. 50 — Chopine 5 fr. — Litre 9 fr.

Franco par colis postal contre mandat-poste de 60 centimes en plus du prix net

à M. LÉVIGNE, pharmacien à Lyon, 32, rue Lanterne

AVIS

La Pharmacie du Serpent se recommande en outre par un grand nombre de produits qui sont sa propriété réservée.

Citons: la Pommade Clermont de la rue de l'Enfer, pommade antidartreuse par excellence, dont le nom seul rappelle toute l'odyssée de guérisons les plus surprenantes. Prix: 1 FR. LE POT — La Pommade résolutive et fondante du Serpent, si universellement appréciée pour dissoudre les goîtres et les grosseurs toute nature. POTS DE 1 FR. ET DE 2 FR. — La Poudre des Dames, insecticide foudroyant pour la destruction des Puc Punaises, Cafards, Fourmis, Mouches, etc. BOTTES DE 1, 2 et 3

Ajoutons que la Pharmacie du Serpent est incontestablement une des plus connues et des plus importantes de toute la région pour tous produits de Droguerie, Pharmacie et Herboristerie

PRIX TRÈS MODÉRÉS — EXPÉDITIONS FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE